
Adresse de la société populaire de Bellesme qui témoigne sa douleur d'avoir été calomniée, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bellesme qui témoigne sa douleur d'avoir été calomniée, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 125-126;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40318_t1_0125_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

H.

*Adresse des républicains de la Souterraine (1).
Adresse de la commune de la ville de la Souterraine, chef-lieu de district, à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« La commune de la Souterraine m'a envoyé vers vous pour vous porter son vœu et ses sentiments. Elle vous a invités à rester à votre poste jusqu'à ce que vous ayez consommé notre régénération. Elle applaudit avec transport, avec enthousiasme aux mesures vigoureuses que vous prenez pour écraser l'aristocratie et le fanatisme.

« Les habitants de la Souterraine ont toujours abhorré les fédéralistes et le fédéralisme; toujours ils sont restés unis de cœur et de principes avec la partie saine de la Convention, c'est-à-dire avec la Montagne. Aucun sacrifice ne leur paraîtra pénible pour soutenir la cause de la liberté. Ils me chargent de vous assurer qu'ils marcheront droit et ferme dans les sentiers de la Révolution. Ils vous offrent leurs fortunes et leurs bras, et déposent sur le bureau trois croix ci-devant chevaliers de Saint-Louis, et une médaille.

« BÉTOAUD, *président du district de la Souterraine.* »

La Société populaire de Laigle, département de l'Orne, fait part à la Convention des sacrifices en hommes, subsistances et munitions de guerre que le district, de concert avec elle, se sont imposés lorsque les brigands ont infesté leur voisinage, et de l'épuisement où cette ville se trouve réduite. Elle demande de prompts secours.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de la guerre et à la Commission des subsistances.

La même Société présente un projet de taxe uniforme sur les denrées, pour éviter l'incohérence de celles qui se sont produites dans les districts (2).

Suit un extrait de la pétition de la Société populaire de Laigle, d'après le Bulletin de la Convention (3).

La Société populaire de Laigle, département de l'Orne, en adhérant à la loi qui fixe le *maximum* des denrées de première nécessité, observe que plusieurs taxes, faites par les districts, sont vicieuses, et demande que la Convention en décrète une uniforme.

Mention honorable; renvoi au comité des subsistances.

COMPTE RENDU DU *Mercure universel* (4).

La Société républicaine de Laigle, département de l'Orne, écrit qu'aussitôt qu'elle a appris

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 190.

(3) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793).

(4) *Mercure universel* [24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 217, col. 2]. D'autre part,

que les rebelles étaient sur le territoire de ce département, de concert avec l'Administration de Laigle, elle n'a eu rien tant à cœur que d'envoyer à Alençon des secours en hommes, en armes et en subsistances. Elle a converti en pains 6,000 livres pesant de farine qu'elle possédait.

Mention honorable. L'insertion au *Bulletin*.

La Société populaire de Bellesme témoigne sa douleur d'avoir été calomniée, lorsque, sous les yeux de Letourneur, elle a improvisé toutes les ressources capables d'exterminer les brigands.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Bellesme (2) :

La Société des Amis de la République, séante à Bellême, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« La calomnie a soufflé ses poisons dans le sanctuaire des lois, c'est aux sentinelles de la Révolution à faire sortir la vérité des nuages dont on cherche à l'obscurcir.

« Un homme égaré par un zèle sans lumière, ou gagé par nos ennemis pour semer la défiance et nous affaiblir en nous divisant, cet homme ose inculper le département de l'Orne; c'est selon lui une section de la République paralysée qui, par son inertie, éternise les maux de la patrie.

« Lâche détracteur de tes frères, dis-nous tes preuves, où sont tes témoins? Sans doute il n'est pas fait pour sentir que la mort est moindre que le déshonneur pour un républicain.

« Citoyens, nous allons rétablir les faits et vous rendre juges, nous allons parler puisqu'il ne suffit plus d'agir.

« Un cri s'est fait entendre, c'était le cri d'alarme pour nos contrées jusqu'alors respectées par la guerre : il a retenti d'un bout du département à l'autre, et à l'instant ce département a fourni 25,000 hommes armés. Depuis longtemps toute la jeunesse de Bellême affrontait l'ennemi sur les frontières, elle n'avait plus que des pères de famille; foyers, femmes et enfants, tout a été abandonné. Ils ont également offert leur sang à la Patrie. Où étaient les magasins de cette armée nouvelle? le patriotisme les a bientôt formés; les grains, les bestiaux, les fourrages, couvrent encore les chemins, et dans une telle abondance de notre côté, que nous sommes invités à retarder nos envois.

« Si nous avoins calculé que nous n'avons pas de vivres pour quatre mois, peut-être aurions-

les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 317 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 1470, col. 2] rendent compte de l'adresse de la Société populaire de Laigle dans les termes suivants :

« La commune de Laigle écrit à la Convention qu'aussitôt qu'elle a appris la marche des rebelles de la Vendée, elle s'est empressée d'envoyer à Alençon tous les secours en hommes et en subsistances qui étaient à sa disposition. Cette commune demande des munitions et des canons.

« Renvoyé au comité de la guerre. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 191.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.

nous été plus économes, mais le lendemain même a été oublié. Nous n'avons vu que les besoins de la patrie, persuadés que nos sacrifices seront appréciés par elle, et qu'elle n'abandonnera pas une portion de ses enfants à la famine.

« Les rebelles, instruits de ce mouvement énergique et simultané, ont senti que leur perte était certaine : ils ont fui.

« Voilà ce que nous avons fait, citoyens; que pouvions-nous de plus?

« Letourneur, tu étais là, c'est à toi de rendre témoignage aux républicains de l'Orne; c'est à toi de dire : « Ils ont marché d'un pas ferme dans le chemin de l'honneur, ils ont bien mérité de la patrie ». Ce seul mot confondra le procureur général syndic du département de la Manche et fera rejaillir sur lui la honte d'une dénonciation calomnieuse.

« BLIN, président; BORNIER, secrétaire. »

Les citoyens Bro et Marbu (1), curés, font hommage de 50 livres, à prendre sur leur trimestre, tant que durera la guerre (2).

Suit la lettre des citoyens Gra et Maffrau (3) :

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Vallavoire (Valavoire), le 15 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Le citoyen Gabriel Gra, curé de Vallavoire, et le citoyen Jean-Baptiste Maffrau, curé de Clamensane, tous les deux dans le district de Sisteron, désirant venir au secours de la patrie en danger par la guerre que nous avons à soutenir contre les tyrans de l'Europe, ont offert chacun la somme de 50 livres à prendre sur leur traitement du trimestre d'avril, et pareille somme à la même époque toutes les années par autant que la guerre durera. Ils voudraient pouvoir mieux si ces coquins d'agioteurs, accapareurs n'avaient réduit leur revenu jusqu'à présent très modique. Vous avez déjoué leur intrigue en fixant le maximum des denrées de première nécessité; malgré tout événement, nous sommes décidés à tout sacrifier pour une cause aussi importante, nous volerions même aux frontières si les infirmités de l'un et la faible santé de l'autre ne s'opposaient à notre bonne volonté; tenez-nous-en compte, notre poste d'ailleurs est sacré, nous ne le quitterons point et ne cesserons de donner à tous nos concitoyens l'émulation que nous pourrions afin de les engager à mourir plutôt que de céder aux ennemis de la République.

« Dans ce sentiment, je suis en particulier, citoyen président, tout dévoué à la République française.

« GRA, curé de Vallavoire.

« P.-S. Copie de la lettre du procureur syndic

« Sisteron, le 15 mai 1793, l'an II de la République française.

« Citoyens patriotes et vrais républicains,

« Je ne doutais nullement de votre civisme ni de votre bonne volonté à venir au secours de la patrie en danger, en faisant des sacrifices pour les frais de la guerre. Votre lettre ne fait que me le confirmer, et me raffermir dans mon opinion sur votre compte. J'en ai fait part à mes collègues, qui se joignent à moi pour vous dire, au nom de la chose publique, que vous avez bien mérité de la patrie, et que l'offrande généreuse de 50 livres chacun par autant que la guerre durera est tout ce que la patrie pouvait attendre de votre générosité et de votre amour pour elle. Continuez, braves pasteurs, à concourir avec vos municipalités à maintenir le bon ordre et la tranquillité, à faire respecter les personnes et les propriétés, car ce ne sera qu'autant que ces principes seront gravés dans tous les cœurs que chacun, s'en pénétrant, les pratiquera, que nous parviendrons à déjouer les complots des malveillants, à faire triompher la République et à jouir du bonheur particulier.

« Aux curés de Vallavoire et Clamensane.

« Par copie :

« Le procureur syndic du district de Sisteron,
« BORELLY. »

Le citoyen Robert Quillet, curé des communes d'Athis-Mons et Ablons-sur-Seine, dépose sur le bureau ses lettres de prêtrise et les provisions de sa cure, ne voulant plus se souiller par un ministère de jongleries et d'impostures (1).

Suit la lettre du citoyen Robert Quillet (2).

« Paris, 21 brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je me suis présenté hier matin à la barre de la Convention nationale. Je n'ai pu y être admis. Ce matin, je m'y suis présenté une seconde fois. Les deux jours j'ai écrit au citoyen président pour le prévenir que je désirais remettre à la Convention mes lettres de prêtrise et les provisions de la commune d'Athis-Mons et Ablon, département de Seine-et-Oise. Je n'ai pu être admis aujourd'hui ni hier. Je prends le parti de remettre aux mains du citoyen Président, ce que j'aurais désiré remettre en personne à la barre.

« J.-R. QUILLET. »

Jean-Robert Quillet, curé des communes et municipalités d'Athis-Mons et Ablon-sur-Seine, département de Seine-et-Oise, aux citoyens représentants du peuple (3).

« Ce 20 brumaire de la 2^e année de la République, une et indivisible.

« Citoyens,

« Destiné dès mes premières années à l'état ecclésiastique, je n'ai rien négligé pour y rem-

(1) Gra et Malbro, d'après le *Bulletin*; Gra et Maffrau, d'après le document des *Archives*.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 191.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 741.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 191.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.